

Plan de relance et déclinaison territoriale dans les Outre-mer

Déclaration du groupe Associations, Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse, Santé et citoyenneté

Conseiller les pouvoirs publics est une chose, veiller à ce que ces conseils se transforment en réalisations concrètes et acceptables pour le plus grand nombre en est une autre. Ce sont les deux volets des prérogatives du CESE qui, à travers cet avis de suite, montre une volonté forte de faire vivre durablement sa parole, de suivre sa mise en œuvre, d'en exiger la redevabilité et de participer à l'évaluation de l'action et des politiques publiques.

Cet avis de suite met en lumière le fait que notre Conseil n'abandonne ni ses réflexions ni ses travaux une fois ceux-ci votés. Les avis de suite montrent que nos travaux s'inscrivent dans le long terme et celui-ci n'échappe pas à cette règle.

Nos groupes ont trouvé particulièrement intéressant de faire appel aux personnes auditionnées lors des travaux de l'avis « Plan de relance et déclinaison territoriale dans les Outre-mer », adopté le 26 janvier 2021. Ceci a permis de mesurer l'évolution du plan de relance avec celles et ceux l'ayant déjà analysé aux côtés du CESE. Par ailleurs les sorties hors les murs des rapporteuses et rapporteurs sont essentielles pour prendre le pouls de ce qu'il se dit sur le terrain. L'« aller vers » est une manière de faire efficace pour partager les expériences et faire remonter ce qu'il se passe sur le terrain, pour réaliser concrètement ce que vivent et pensent les personnes concernées.

Un premier constat tiré de cet avis : nos préconisations passées ont été partiellement entendues, notamment sur la territorialisation des plans de relance. Cependant, les travaux relèvent très justement une insuffisante co-construction de ces plans de relance. Pourtant le seul moyen de réussir à faire des choses qui correspondent aux réels besoins et aspirations des habitantes et habitants c'est d'y associer les corps intermédiaires et les collectivités territoriales dans lesquels ces derniers militent et vivent directement les réalités du quotidien. Même si elle sonne comme une redite, voire une obsession, nos groupes estiment que si la préconisation n°1 de tenue de « conférences d'évaluation » était entendue et appliquée, bien des difficultés, des échecs, des déceptions et ressentiments seraient évités.

Les décideurs publics nous font suffisamment confiance pour reconnaître notre légitimité à siéger dans les CESER, au CESE et dans d'autres organismes ou institutions parce que nos organisations portent une voix singulière, celle notamment de l'expertise d'usage. Pourtant lorsqu'ils pourraient être utiles à la fabrique des décisions publiques au service de l'intérêt général, les corps intermédiaires sont oubliés, écartés, pour ne pas dire piétinés. Or l'impertinence ne s'oppose pas à la pertinence ! C'est pourquoi nous appelons de nos vœux la création urgente de ces espaces d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation partagés.

Au regard de la composition des groupes des associations, Santé & Citoyenneté et celui des Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse, il n'est pas étonnant que soit grandement approuvée la préconisation n° 3 visant à soutenir les expérimentations des associations et structures de l'économie sociale et solidaires, en particulier envers les personnes les plus précaires et en situation d'exclusion.

Le constat fait sur la Culture qui la suit est également partagé et doit être martelé. Farouchement opposés à l'idée que la Culture serait figée pour l'éternité, qu'elle serait imperméable aux effets du temps et aux richesses amenées par d'autres, elle est au contraire un facteur de cohésion sociale lorsque tous et toutes peuvent partager leurs ressources culturelles ; c'est la seule façon de lutter contre l'assignation à résidence culturelle. L'avis du CESE sur les langues régionales a su en faire la démonstration.

Cette vision non-lucrative n'est pas bénéfique qu'au secteur culturel. Ainsi la préconisation n° 14 aurait pu affirmer avec davantage de détermination que lorsqu'on parle de le tourisme durable, le tourisme associatif et social a une place à part. Celui-ci porte en lui la conviction que les vacances ont une utilité sociale dans la société, doivent être accessibles et à destination de tous les publics et au service de la vitalité des territoires. Pour cela le tourisme associatif s'inscrit dans une vision de long terme et, par sa gestion désintéressée, s'inscrit dans le développement durable.

La vitalité des territoires, dépend grandement de notre capacité à engager un changement structurel de gestion des territoires pour protéger leur biodiversité et contrer le changement climatique que les activités humaines ont inexorablement déclenché. La question climatique et celle de la biodiversité sont les défis du siècle et les moyens engagés pour les relever semblent ridiculement faibles. Il sera trop tard lorsque Mayotte sera sous les eaux, trop tard lorsque la barrière de corail calédonienne aura cédé, trop tard encore lorsque les cours d'eau de Guyane seront pour toujours empoisonnés ou ses écosystèmes forestiers seront dévastés. Ce ne sont pas des dépenses, ce sont des investissements essentiels, une assurance pour le futur. Nos groupes regrettent que cela ne fasse pas l'objet d'un développement plus conséquent ni d'aucune préconisation en dehors des questions d'habitat. Ce pan essentiel à la gestion territorialisée du plan de relance semble presque avoir été oublié.

Il n'est pourtant plus envisageable de penser l'économie des territoires sans y inscrire une ambition transversale relative aux enjeux climatiques, agissant sur le tourisme, les infrastructures, l'agriculture, la mobilité etc. Mettre en place les conditions d'une participation active du public à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques, fera naître des propositions innovantes et adaptées à ces territoires.

Ces investissements en matière de protection de l'environnement, se mesurent aussi dans le développement de l'offre de formation de celles et ceux qui concourront à mettre en œuvre les changements initiés, de reprendre le flambeau. De ce point de vue, entre les jeunes ultramarins et les jeunes métropolitains, demeurent de fortes inégalités en matière d'accès à la formation. Tous n'ont pas envie de déménager en métropole, tous n'en n'ont pas les moyens et tous devraient pourtant pouvoir choisir de suivre ou non une formation en n'écouter rien d'autre que leurs aspirations et sans se voir imposer un nouveau territoire pour les réaliser.

Concernant la préconisation n° 16, nos groupes insistent sur le fait que la lutte contre les exclusions devrait faire l'objet d'une stratégie globale et non uniquement centrée sur l'emploi, telle que l'a préconisé le CESE dans ses deux avis concernant la grande pauvreté : Pôle Emploi ne saurait à lui seul parvenir à inverser la situation et ces situations ne peuvent s'évaluer seulement au regard de l'emploi. L'accompagnement notamment par les acteurs associatifs est indispensable, une coordination des acteurs sur le terrain est nécessaire.

La nécessaire augmentation des budgets permettant de lutter contre la pauvreté va également de pair avec le soutien financier aux services publics et aux associations qui accompagnent ces personnes. Ces quatre préconisations (3, 4, 15 et 16) nécessitent pour leur réussite non seulement d'associer l'ensemble des acteurs de la société civile mais également les personnes concernées au premier chef, elles sont les mieux à même d'identifier leurs besoins.

La réduction des inégalités passe aussi par un plan ambitieux d'investissement dans les secteurs du sanitaire et du médico-social. Ainsi, nos trois groupes approuvent les préconisations de l'avis qui s'y rapportent. Le droit à la santé et aux soins de qualité pour tous et toutes doit être une priorité de l'action publique, il doit être effectif pour garantir une véritable autonomie sanitaire des territoires ultramarins.

Le droit à la santé c'est aussi le droit de vivre dans un environnement sain : le scandale du chlordécone et ses conséquences sur la santé et l'environnement en sont un exemple et montre la nécessité de repenser nos modes d'aménagement et de développement des territoires. L'avis met aussi en évidence l'importance d'avoir une politique et des budgets dédiés à la gestion des déchets, problème majeur de ces territoires. Les crises sanitaires ont toujours un impact sur le système de santé. Celle liée à la Covid-19 a mis en évidence la nécessité d'adapter et de territorialiser les mesures prises dans l'Hexagone.

Comme le souligne l'avis, les besoins de recrutement dans les métiers du lien et de la santé, dus notamment au vieillissement de la population dans certains territoires, nécessitent de mettre en place une réelle stratégie accompagnée de moyens financiers, tant au niveau du parcours de formation que d'attractivité de ces métiers. La réduction des inégalités de santé, fait partie intégrante de la lutte contre la précarité.

La pauvreté et ses lourdes conséquences sociales, culturelles, de santé, gangrènent hélas nombre de territoires ultramarins et ne se règlera pas seulement via une mesure paramétrique représentant quelques centimes d'euros par personne concernée.

Il faut urgemment construire une société protectrice ne s'autorisant pas à laisser ses citoyennes et citoyens tomber dans la grande pauvreté, en retissant le lien social et en assurant l'effectivité des mêmes droits pour tous et toutes, en œuvrant à une société juste et solidaire concourant au vivre ensemble. Le soutien aux associations et plus largement à l'ensemble des acteurs de l'ESS, est notamment pour cela indispensable. Elles ne feront pas tout toutes seules, mais elles participeront activement à réduire ces fractures intolérables. Ces fractures insécurisent dans différents domaines comme l'emploi, le logement, l'éducation... les personnes en situation de précarité les empêchant, quand cette situation persiste, à exercer leurs responsabilités, aussi bien que leurs droits fondamentaux, pourtant reconnus par la Constitution.

Si l'on regarde le taux d'abstention relevé dans les territoires ultramarins lors des dernières élections locales, celui-ci est, comme dans l'Hexagone, extrêmement élevé. Mais c'est une tendance lourde, relevée depuis de nombreuses élections, notamment lors des scrutins nationaux.

Les déclarations, les plans, se multiplient, se superposent, mais persistent à ne pas prendre en compte les besoins des habitantes et habitants, car faits sans eux depuis Paris. Cela participe grandement au sentiment de défiance et d'abandon mentionné dans cet avis. Un abandon qui se ressent dans la frilosité des plans d'investissement dans la santé, dans la lutte contre la pauvreté, le développement de l'offre de formation, tout ce sur quoi nos groupes ont souhaité s'arrêter dans cette déclaration. Un abandon qui se traduit par le non-recours provoqué par les inégalités sociales, non-recours qui s'exprime aussi dans le droit citoyen que constitue le vote.

Enfin nos trois groupes souhaitent féliciter les délégations du CESE. C'est une lapalissade de dire que leurs travaux sont de qualité, mais il est important de rappeler que la mission de veille qui leur incombe est primordiale. Celles-ci permettent d'enrichir les réflexions et travaux des commissions de travail. Nos groupes remercient donc la délégation aux droits des Femmes et à l'égalité et la délégation aux Outre-mer pour leur travail de fond, parfois invisible pour l'extérieur, mais si précieux pour la pertinence des productions du Conseil.

Le groupe des associations, le groupe OEMJ et le groupe Santé et Citoyenneté ont voté cet avis.